

Recherches sociographiques



Régulation socio-identitaire des activités économiques beauceronnes

André Billette et Mario Carrier

Volume 34, numéro 2, 1993

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/056770ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/056770ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (imprimé)

1705-6225 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Billette, A. & Carrier, M. (1993). Régulation socio-identitaire des activités économiques beauceronnes. *Recherches sociographiques*, 34(2), 261–277. <https://doi.org/10.7202/056770ar>

Résumé de l'article

L'enquête des auteurs s'inscrit dans le courant récent des études de «districts industriels», qui se réclame de Alfred Marshall, un courant qui s'est peu fait sentir au Québec. Ils montrent qu'il existe cependant ici un mode de développement industriel centré sur l'entrepreneuriat local, dans des secteurs de production diversifiée où l'identité collective tient à la proximité territoriale de longue période. Deux observations principales se dégagent de leur monographie: en passant de la paysannerie à l'industrialisation, les marchés se sont en grande partie dérégionalisés ; en contrepartie, la régionalisation a été renouvelée par des règles de coopération moins diffuses qu'auparavant, en vue de protéger et de développer la production locale.

RÉGULATION SOCIO-IDENTITAIRE DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES BEAUCERONNES*

André BILLETTE
Mario CARRIER

L'enquête des auteurs s'inscrit dans le courant récent des études de « districts industriels », qui se réclame de Alfred Marshall, un courant qui s'est peu fait sentir au Québec. Ils montrent qu'il existe cependant ici un mode de développement industriel centré sur l'entrepreneuriat local, dans des secteurs de production diversifiée où l'identité collective tient à la proximité territoriale de longue période. Deux observations principales se dégagent de leur monographie : en passant de la paysannerie à l'industrialisation, les marchés se sont en grande partie dérégionalisés ; en contrepartie, la régionalisation a été renouvelée par des règles de coopération moins diffuses qu'auparavant, en vue de protéger et de développer la production locale.

Dans *La grande transformation* (1944), Karl POLANYI montre qu'au XVI^e siècle, « l'économie [de la société mercantile] est encastrée dans les relations sociales » (p. 88). Par contre, en passant de la pré-industrie à l'industrialisation, l'économie s'est graduellement « désencastrée » (*disembedded*) du social par l'émergence d'un système de marché industriel fonctionnant comme mécanisme auto-régulateur. Richard SWEDBERG (1987) remarque avec raison que ce terme d'« encastrement », forgé par Polanyi, implique « une assise de relations sociales précapitalis-

* Cet article constitue une version remaniée de la communication d'André Billette au colloque international *Industrie et territoire, les systèmes productifs localisés*, Université Pierre-Mendès-France, Grenoble, 21-23 octobre 1992, et il s'appuie sur les résultats d'une recherche financée par le F.C.A.R., réalisée conjointement par André BILLETTE, Mario CARRIER et Jean SAGLIO.

tes». Une question se pose alors : l'économie en s'affranchissant de ces relations précapitalistes, s'est-elle affranchie pour autant de toutes relations sociales¹ ?

La recherche que nous venons de terminer manifeste une absence de rupture entre l'économie et la société. Notre objet, contrairement à celui de Polanyi, ne se déploie ni sur le long terme ni sur un plan global. Il s'agit d'un système industriel circonscrit, la microrégion de Saint-Georges-de-Beauce (S.G.B.) à 100 km de Québec, proche de la frontière américaine, réputée pour son dynamisme économique et social. L'analyse des règles de l'activité industrielle a mis en évidence le rapport étroit entre non seulement l'économie et la société mais aussi entre l'économie et l'identité locale. Bien sûr, ces règles souffrent de nombreuses exceptions. Mais leur présence étendue suggère déjà une certaine adhésion des acteurs. Cette recherche avait pour objectif de montrer comment certaines pratiques industrielles renvoient à de multiples formes de régulations socio-identitaires, traditionnelles ou plus modernes².

De nouveaux regards sur un phénomène ancien

Notre enquête s'inscrit dans un courant qui s'est développé depuis une quinzaine d'années, celui des études sur les « districts industriels », et qui se réclame d'Alfred MARSHALL (1919). Cette référence au célèbre économiste n'est pas le fruit du hasard, car ce courant suscite un vif débat entre les économistes sur le dynamisme paradoxal de certains districts industriels. Paradoxal, car selon la théorie classique du développement polarisé, les districts composés de petites entreprises familiales et souvent éloignés des pôles de développement, ne devraient pas être dynamiques. Pourtant, ils le sont. Pourquoi ? Certains ont fait appel à la régulation socio-identitaire comme élément non négligeable de développement économique, notamment lorsqu'il s'agit de « spécialisation flexible » (concept de Piore et Sabel, sur lequel nous reviendrons).

Relativement peu de sociologues se sont intéressés à cette question. Notre intention n'est pas de faire le bilan de ces recherches, ni de retracer les bases théoriques sur lesquelles elles se sont fondées, mais il nous faut au moins noter que celles-ci ont négligé la question de la régulation socio-identitaire, qui se pose en cette fin de siècle axée sur l'émergence de grands ensembles de libre-échange. Peut-être

1. Plusieurs auteurs récents répondent par la négative, en particulier Mark GRANOVETTER : « toute pratique économique est encadrée [*embedded*] dans des systèmes de relations sociales concrets ». Nous y reviendrons. L'économie industrielle est en soi, « un système social », dit encore plus clairement LUHMANN, et BARBER dénonce l'absolutisation du marché capitaliste comme devant être la seule instance régulatrice.

2. Il ne faut pas chercher dans nos résultats les recettes sociales du succès économique des Beaucerons du Sud (succès d'ailleurs relatif). L'objectif de notre recherche n'est pas de montrer comment le recours à certaines régulations socio-identitaires peut servir à mobiliser ou à rentabiliser les investissements industriels. Il n'est pas non plus de réduire le social à l'économique (ou vice-versa) car ce jeu nécessaire du réductionnisme finit par faire oublier la part d'irréductible entre les deux champs.

est-ce précisément à cause de cette émergence et des incertitudes qu'elle engendre dans le développement économique régional, que la question de la régulation socio-identitaire se pose aujourd'hui avec plus d'acuité.

Une première partie sera consacrée à préciser la problématique et la méthode. BECCATINI (1989) reprend le concept de district de Marshall et l'applique au cas de l'Italie du Milieu pour les décennies 1970 et 1980. L'intérêt n'est plus la grande entreprise, son intégration verticale, sa production de masse, ses économies d'échelle, mais plutôt les petites et moyennes entreprises (P.M.E.), les marchés, les réciprocitys et la division du travail interentreprises. Il y repère des avantages économiques qui sont le résultat de la spécialisation dans une branche de production, insistant d'abord sur les économies externes qui découlent de la spécialisation entre firmes : économies d'échelle dans les achats de matières premières, création d'un sous-système local de prix, marché local pour la machinerie usagée, accès au crédit facilité par l'établissement d'une banque locale, circulation de l'information relative au recrutement des employés et aux qualifications du marché local du travail. Mais les avantages les plus importants, selon Marshall, tiennent à la sédimentation dans les districts établis depuis longtemps, d'une « atmosphère industrielle » qui facilite l'acquisition de qualifications spécialisées grâce à la socialisation et à la diffusion de l'innovation à travers les échanges entre acteurs locaux. Beccatini insiste beaucoup sur le caractère communautaire du district industriel, celui-ci ne pouvant exister sans la présence d'institutions, de règles et de valeurs (éthique du travail, coopération, identité collective), associées à une structure sociale reposant sur les petits entrepreneurs et les travailleurs industriels.

Plusieurs auteurs ont, par la suite, mis l'accent sur le district industriel non plus comme modèle mais comme « étape ou moment de l'évolution », en utilisant les termes « d'industrialisation diffuse » (GAROFOLI, BAGNASCO, TRIGILIA, RITAINE, etc.). D'autres comme PIORE et SABEL (1989, p. 330-346) y ont vu l'expression d'une tendance beaucoup plus générale : ce serait selon eux un cas particulier de spécialisation flexible par opposition au modèle de la production de masse. Par ailleurs, la croissance de la demande contemporaine pour des produits non standardisés et le développement de nouvelles technologies sont deux facteurs qui ont permis aux petites et moyennes entreprises (P.M.E.) de se trouver des créneaux et d'être à la fois efficaces et compétitives. Au colloque de Grenoble déjà cité, LIPIETZ a fait remarquer que « ce second clivage industriel rendait toute sa place à la professionnalité, [...] à l'innovation décentralisée, [...] et à la coordination entre les firmes : trois caractères déjà évoqués de "l'atmosphère sociale" propre au district industriel » (1992, p. 10).

Concevoir la coopération comme forme de coordination économique, incite à regarder du côté des liens interentreprises ou de ce que GRANOVETTER appelle la « structure des relations sociales entre les entreprises ». Avec une telle notion, il importe d'analyser, non plus l'entreprise comme entité indépendante, ni l'entrepreneur pris isolément, mais plutôt les réseaux denses d'interactions qui à la fois encastrent les pratiques économiques et en expliquent parfois le niveau d'efficacité.

Parallèlement à ces développements théoriques, il s'est réalisé une série d'études empiriques sur les districts ou ensembles locaux de P.M.E., en Europe, en Amérique et aujourd'hui dans le tiers-monde. Ces ensembles industriels locaux ne correspondent pas toujours à la définition stricte du district industriel marshallien. Mais ils ont en commun l'importance donnée aux relations interentreprises, à la contiguïté et à la régulation socio-identitaire.

Cette problématique du district industriel au sens large, nous a poussés à privilégier la théorie générale de GIDDENS (1987) parce qu'elle dépasse le registre des intérêts et stratégies des agents pour englober leur enracinement historique et territorial, leur culture, leur habitus ou compétence sociale, leurs ressources et surtout leurs règles; elle, fournit en ce sens, un cadre plus puissant que celui des économistes ou même celui de Crozier, de Reynaud ou de Dunlop, pour rendre compte des processus de production et reproduction de la société (locale, en l'occurrence).

Notre objectif dans cet article est de vérifier si les pratiques économiques interentreprises renvoient à une régulation sociale, voire identitaire, sur le plan régional. Un courant d'économistes recourent à la notion de convention pour nommer cette forme de régulation sociale des marchés (FAVEREAU, 1986 et *Revue économique*, 1989). Giddens pour sa part distingue deux types de règles: les formelles et les tacites. Ce sont celles dont l'utilisation relève d'une connaissance tacite qui sont les plus employées. Celle qu'il qualifie de profondes, informelles et faiblement sanctionnées nous semblent celles qu'il faut identifier pour vérifier s'il existe vraiment une régulation socio-identitaire des pratiques économiques.

Le choix de Saint-Georges-de-Beauce

Pour vérifier comment les pratiques interentreprises renvoient à une régulation sociale, nous avons choisi le secteur manufacturier de la microrégion de Saint-Georges-de-Beauce. Administrativement, celle-ci coïncide avec la municipalité régionale de comté Beauce-Sartigan dont la population était de 41 630 habitants en 1986. Cette zone industrielle se caractérise par un grand nombre de P.M.E. familiales³. De la sorte, elle emprunte quelques-unes des caractéristiques des districts industriels italiens ou des systèmes industriels localisés français, de milieu semi-rural ou de «campagne urbanisée» (BAGNASCO).

Pourquoi avoir choisi la région de Saint-Georges-de-Beauce? Tout d'abord parce que son secteur manufacturier est reconnu pour son dynamisme. D'après les données de Statistique Canada, au cours de la période étudiée (1971-1988), les

3. En 1988, quatre entreprises seulement employaient plus de 200 personnes. Mais cette définition des entreprises selon la taille est partielle puisque d'après Statistique Canada, il faut considérer aussi le montant des actifs. Or nous ne possédons pas les données relatives à ce critère. À noter que les quatre grandes entreprises sont de propriété locale.

emplois ont doublé, passant de 2 500 à plus de 5 200, et le nombre d'entreprises a augmenté des deux tiers, passant de 80 à 133. La croissance de la « valeur ajoutée » et de la « valeur des expéditions manufacturières » a également été très forte, celle-ci atteignant en 1988, un demi-milliard de dollars. Même si le secteur industriel a souffert de la récession, nous pouvons dire qu'il a connu une forte croissance au cours de la période étudiée et cela, sur la base de données les plus fiables.

Un second critère de sélection a joué. La région est caractérisée par une forte identité régionale, qui remonte au temps des colons venus s'installer, il y a deux siècles et demi le long de la rivière Chaudière, affluent du fleuve Saint-Laurent. En 1851, soit près d'un siècle après la conquête anglaise, 96 % de la population beuceronne était francophone et catholique; en 1986, trois Beucerons sur cinq avaient un nom de famille présent dans la Vallée de la Chaudière dès 1771 (BÉLANGER, CARRIER, 1990). Cet enracinement des Beucerons dans leur territoire, leur homogénéité et un marché du travail relativement fermé, expliquent sans doute le développement d'un sentiment d'appartenance à leur région et la construction d'une forte identité régionale que maints observateurs ont notée.

Enfin, troisième raison de notre sélection, l'identité de S.G.B. n'est pas fondée sur un métier ou une branche industrielle propre à la région. Le secteur manufacturier y est particulièrement diversifié, regroupant le textile-vêtement, le bois-meuble, les produits métalliques, le matériel de transport, l'industrie de la construction et la fabrication d'une myriade de produits (plastique, verre plat, fibre de verre, acrylique, imprimerie, béton, etc.). Par contre cette région manufacturière n'est pas caractérisée par une division du travail interentreprises; elle est trop dispersée ou éclatée pour être un « district industriel » au sens d'Alfred MARSHALL. À ce titre, la région S.G.B. permet peut-être mieux qu'une zone de mono-activité industrielle, de vérifier si la régulation des pratiques économiques se réfère à une identité plus large, définie par le partage d'un territoire et d'une histoire commune.

Nous avons effectué une monographie de Beauce-Sartigan (S.G.B.), à l'aide d'entretiens et de divers documents en privilégiant, certes non exclusivement, le commissariat industriel ou Conseil économique de Beauce (CEB), parce qu'il a été le centre stratégique ou d'« autoréflexivité », selon l'expression de GIDDENS. Grâce à son appui, nous avons pu dépouiller des archives et visiter 45 entreprises. L'information statistique et celle obtenue des syndicats, des travailleurs et travailleuses, des notables, des représentants des corps publics, ont complété cette enquête.

Pour identifier les règles socio-identitaires, nous avons analysé les archives industrielles et les comptes rendus de 83 entretiens. Nous avons été frappés par la compétence (*knowledge ability*) sociale (GIDDENS), que plusieurs de nos interlocuteurs beucerons manifestaient, en sachant reconnaître d'une part, les règles en vigueur dans leur milieu et d'autre part, les ressources disponibles pour leur donner force. Puisqu'elles sont le plus souvent tacites, c'est la logique du raisonnement de nos interlocuteurs qui nous a permis de les faire ressortir. Il faut dire que la littérature sur les districts industriels nous avait déjà mis sur certaines pistes, car des règles

comme celle de la priorité d'embauche de la main-d'œuvre locale, ainsi que celle de l'entraide économique avaient déjà été soulignées bien avant nous.

Quelques règles socio-identitaires

Nous avons repéré des règles économiques, de fabrication, de relations de travail et de rapports interentreprises. Une première règle donne la priorité au soutien de la P.M.E. locale. Cette région n'a pas attiré de grandes entreprises venant de l'extérieur; les Beaucerons adoptent une stratégie pour que leurs P.M.E. profitent des différentes ressources internes et externes à la région (en particulier les subventions gouvernementales). Il s'agit d'une règle de coopération soutenue par le commissariat industriel, mais évidemment elle en recouvre une autre plus fondamentale, celle de la propriété. La plupart des entreprises beauceronnes sont des entreprises familiales où travaillent le père, la mère, les enfants et parfois, des membres de la famille étendue. La règle vise à assurer la transmission du droit de propriété, d'une génération à l'autre, au sein du clan, ce qui n'est pas sans effet identitaire. Il suffit de rappeler l'alliance familiale entre les Lacroix et les Dutil —et la force d'entraînement de ce groupe sur l'économie de la région (Canam, Manac, Procycle, Comact)— pour constater le lien très puissant entre identité familiale et identité régionale.

Une autre règle promeut le réinvestissement local des revenus d'entreprises. Elle constitue une forme de coopération sur base identitaire régionale en ce sens qu'elle fait pression sur les industriels pour qu'ils réinvestissent localement les capitaux qu'ils ont produits sur place. Enfin, d'autres règles portent sur différentes formes d'entraide économique telles que l'actionnariat, le regroupement, la corvée, le sauvetage d'entreprises en difficulté, ou l'«achat chez nous».

Au sujet des processus de fabrication, rappelons tout d'abord que les créneaux se trouvent non pas dans la production de masse, ni dans les emplois non qualifiés (comme le voudrait la théorie du cycle du produit), mais dans la production sur mesure ou «à façon», qui se situe soit dans l'artisanat, soit dans la petite série (sauf quelques exceptions, notamment le secteur vêtement). Le propre de ce type de production est d'exiger des emplois qualifiés, donc stables, car le départ d'ouvriers qualifiés représente une perte en investissement de formation. Nous pensons que le maintien dans la région de ce type de production (à l'unité ou en petite série) constitue une règle. Celle-ci lui donne une cohésion sociale en contribuant à l'existence d'un marché local de l'emploi. De là vient en partie la réputation de la main-d'œuvre beauceronne.

Toujours au sujet de la fabrication, nous avons observé une règle qui manifeste une conception particulière de l'innovation. Il est clair que les P.M.E. locales n'ont pas les moyens de favoriser la R.D. Si certaines arrivent à innover, c'est grâce soit à une tradition de «patenteux» qui n'est pas encore disparue, soit à des participations de centres de recherches extérieures —Centre national de recherches du Canada (C.N.R.C.), Centre de recherche industrielle du Québec (C.R.I.Q.), Centre canadien

d'innovation industrielle (C.C.I.I.)—, soit à l'obtention de la part de grandes entreprises extérieures, de contrats de sous-traitance. Grâce à celle-ci et à la copie, l'entreprise arrive à maîtriser le processus de fabrication et par la suite, elle peut à son tour, lancer ses propres marques sur le marché. En d'autres termes, si on se rappelle la règle précédente sur le mode de production «à l'unité», artisanal ou en petite série, cette nouvelle règle indique qu'il ne suffit pas de copier, mais qu'il faut accommoder le produit au client ou dans une certaine mesure, innover. Cette règle vise donc à faire sienne la fabrication, et le mode habituel d'appropriation est d'accommoder, ou d'innover. On peut objecter que la plupart des P.M.E. de la région n'arrivent pas à innover. Cependant, la majorité des P.M.E. produisent «à façon»; elles accommodent déjà le produit, et il suffit que 10 % des entreprises arrivent à innover pour que la réputation de la région se maintienne. Le résultat net est qu'en dépit de l'absence de richesses naturelles ou d'avantages absolus ou comparatifs, il se crée de la richesse sur la base de l'accommodation ou de la transformation imaginative de produits. Cela correspond à la théorie de Jane JACOBS (1985) et son application récente faite par Marcel CÔTÉ (1992), qui ne manque pas de se référer au cas de S.G.B.

Passons maintenant aux règles de relations de travail. Les deux premières sont la priorité d'embauche aux travailleurs beucerons et la non-débauche de la main-d'œuvre entre entreprises locales. Ces deux règles expriment la coopération et favorisent respectivement les travailleurs, les travailleuses et les entreprises locales⁴. Les deux suivantes se situent en continuité : c'est la règle du sentiment d'appartenance ou d'identification à l'entreprise de la part des travailleurs et travailleuses et celle de la proximité sociale travailleurs-employeurs, autre forme d'identification qui explique que beaucoup de jeunes osent devenir entrepreneurs à leur tour (55 % des entreprises visitées) parce qu'ils peuvent compter sur l'appui non seulement de la famille mais de la population locale.

Une autre règle s'applique aux relations de travail, celle des bas salaires. Compte tenu de la branche industrielle, les salaires de la région sont parmi les plus bas du pays et ils sont un atout incontestable dans la compétition avec les entreprises hors de la région. Pourquoi des bas salaires? Les patrons font valoir les coûts de transport plus élevés du fait de l'éloignement des grands centres et, à l'inverse, le coût de la vie moins élevé dans la région de la Beauce. L'étonnant est que ce type de raisonnement est repris par les travailleurs et travailleuses et leurs représentants syndicaux : « au total, dit-on, on préfère avoir un emploi dans la région. Les Montréalais gagnent peut-être plus mais ils ne jouissent pas du même mode de vie ni des mêmes avantages. » Cette explication diffère de celle, marxiste, de KLEIN, LAVERTUE, ROY et BARITEAU, axée sur l'exploitation, par la bourgeoisie locale, d'une classe ouvrière captive. Notre

4. En 1947, le député fédéral fait venir cent Polonaises d'un camp de réfugiés, pour son usine de textile. Ce député a payé cher sa transgression de la règle : tout d'abord, par une grève puis sa non-réélection en 1949. Déjà, un grand nombre de ces Polonaises avaient émigré vers Montréal, l'Ontario et l'Ouest canadien.

explication repose plutôt sur un calcul d'avantages comparatifs que la région s'est donnés. Pour saisir quels sont ces avantages, partons de la situation des emplois. En réalité, il s'agit d'un marché de travail local, relativement fermé, encore peu scolarisé (CAZALIS), jouissant d'une compétence technique limitée par des équipements traditionnels, ses cartes de compétences n'étant pas toujours reconnues à l'extérieur. Pour compenser l'infériorité des salaires, les hommes ont recours au double emploi et au travail au noir, et l'accès de la femme au marché du travail procure un autre revenu à la famille. Si donc le mode de vie de la famille beauceronne est plus avantageux, cela tient essentiellement à cette variété d'emplois et à l'assurance de travailler qu'offre la région. Voilà pourquoi ces Beaucerons du Sud « tolèrent » encore la règle des bas salaires.

Une autre règle consiste à refuser les influences syndicales extérieures, en pratique la présence des grandes centrales syndicales de Montréal. Les Beaucerons préfèrent les syndicats maison ou les syndicats spécialisés du monde rural (comme le service de gestion syndicale Lapierre et Parent).

Enfin, au sujet des rapports interentreprises, nous avons identifié à S.G.B. la coutume assez répandue parmi les entrepreneurs, d'ententes contractuelles non écrites. On y voit une manière plus souple et moins coûteuse de régler des différends. Par delà cette rationalité économique, on y voit aussi une question de « thrust » et de régulation sociale locale.

De cet inventaire, nous pouvons dégager trois conclusions. Premièrement, il y a des règles et celles-ci ne portent pas uniquement sur les *relations industrielles* mais aussi sur les *relations économiques*, c'est-à-dire qu'elles touchent à l'échange des biens, les services et les personnes entre les entreprises. Deuxièmement, elles se réfèrent concrètement à une régulation sociale, voire identitaire, du moins en ce qui regarde le cas de la micro-région S.G.B. Troisièmement, la régulation socio-identitaire est liée, d'une manière ou d'une autre, à la dynamique économique de la microrégion.

Discussion

Il importe moins de continuer à faire la liste des règles socio-identitaires, que de faire face aux objections qui ne manquent pas de surgir et qui nous acheminent vers une nouvelle sociologie économique.

Première objection : certaines des règles beauceronnes semblent dépassées, par exemple, celles des bas salaires, de l'absence de mobilité, du refus des étrangers ou des influences extérieures en particulier sur le plan syndical. Pourquoi encore aujourd'hui tenir à ces règles et mettre l'emphase sur des emplois médiocres, sans mobilité, mal payés ? La réponse tient à l'histoire et à l'expérience de dépeuplement que la région a connu à partir de la moitié du XIX^e siècle jusqu'à la Grande Dépression des années 1930. Une forte proportion de la population s'était alors déplacée dans une

région qui s'était industrialisée plus tôt, la Nouvelle-Angleterre, où l'on pouvait trouver de l'emploi dans les manufactures de textile en particulier. Ce dépeuplement qui a été vécu comme une menace, est resté présent dans la mémoire collective et elle a été réactivée ces dernières années quand on a vu les jeunes des comtés environnants fuir la campagne vers la ville. Les règles traditionnelles sont utilisées ici pour contraindre les entrepreneurs à valoriser leur main-d'œuvre beauceronne et à lui assurer des emplois dans la région. La tentation est ainsi moins forte pour les jeunes en particulier, de fuir à Montréal ou de s'expatrier en Nouvelle-Angleterre. Cette explication historique ne justifie pas le présent, ni sur le plan social, ni même sur le plan économique. Elle fait simplement comprendre pourquoi cette microsociété donne priorité à l'embauche locale, peu importe, à la limite, la médiocrité de l'emploi, quant à sa qualité ou aux conditions salariales, et le rejet latent de l'étranger.

Seconde objection, plus générale: si à S.G.B., l'économie connaît une régulation socio-identitaire, ne serait-ce pas simplement parce que cette économie serait encore rurale, traditionnelle, correspondant à une phase où le social encadre l'économie? Quelle est alors la portée de la régulation socio-identitaire? Elle risque d'être mince en regard des travaux de Polanyi. En effet, ce dernier a montré qu'en passant de la pré-industrie à l'industrialisation, l'économie s'est graduellement désencadrée du social, devenant un secteur autonome, régulé par ses propres lois, celles du marché. Il est donc à prévoir qu'avec une industrialisation plus poussée, les règles socio-identitaires de la région de S.G.B. risquent de disparaître. Pour répondre à cette objection, il importe de faire quatre mises au point.

Premièrement, l'objection est sans doute valable mais l'attribuer à Polanyi tient à une lecture superficielle: celui-ci n'est pas un théoricien libéral. Constaté une évolution n'est pas en faire une norme. Sur une courte période en Angleterre, (1845-1870), l'historien constate l'émergence d'une économie de marché autorégulatrice. Il ne s'en fait pas le promoteur, il la dénonce comme résultat de facteurs «artificiels» et comme «effrayante» dans ses effets sur la société d'alors (1983, p. 89). Cette réserve faite, on peut cependant s'interroger sur la métaphore de l'«encastrement», elle est ambiguë comme le remarque SWEDBERG: l'idée que l'économie doit être «encadrée dans une dynamique sociale et culturelle pour permettre à une société de fonctionner, implique que l'économie n'est pas en soi un phénomène social» (1990, p. 36). BARBER ajoute: «Dire que le marché [dans les sociétés industrielles] est non encadré détourne d'une analyse rigoureuse de son interdépendance avec les autres aspects du système social auquel il appartient; cela lui donne une fausse indépendance, tant sur le plan analytique que pratique» (1977, p. 27). Dans cette perspective, Harrison WHITE démontre que «les marchés industriels sont des structures sociales [puisqu'ils] sont constitués à la fois par la sensibilité et les décisions croisées d'acteurs...» (1981, p. 1-2). Ce que White propose «est d'encadrer la théorie de l'entreprise des économistes néo-classiques à l'intérieur d'une conception sociologique des marchés. [...] C'est l'inverse des vieilles idées préconçues à propos des rapports entre la sociologie et l'économie... Un marché est une structure dans laquelle les entreprises

tiennent chacune un rôle différencié et sont liées les unes aux autres en système équilibré d'observations interactives» (1981, p. 44).

En deuxième lieu, il est faux de se représenter la région de S.G.B. comme une société pré-industrielle, folklorique (selon le type idéal *Folk Society* de REDFIELD). Toute une société traditionnelle reposant sur l'exploitation agroforestière pré-industrielle et sur un artisanat réduit aux besoins domestiques, s'est déjà effondrée, de même qu'une identité paysanne et politico-religieuse (le créditisme des bérets blancs). Un fait est significatif de l'ouverture de la région, c'est la dérégionalisation des marchés. Les expéditions manufacturières, qui ont dépassé le demi-milliard de dollars en 1988, se trouvent à l'extérieur de la Beauce dans une proportion qui dépasse 90 %⁵. Autre fait significatif, les héros de la région ne sont plus des curés, des politiciens, des représentants de professions libérales, mais des entrepreneurs également reconnus à l'extérieur, comme les Lacroix, Dionne, Pomerleau, Dutil... Bref, chez les Beaucerons du Sud, une identité industrielle a largement supplanté l'identité pré-industrielle, agroforestière et de survivance à la suite des expériences de réussite dans l'industrie.

Notre troisième mise au point a trait au langage beauceron. Si leur économie est industrielle, moderne, comment se fait-il que les Beaucerons se donnent encore des règles traditionnelles ? Sérieux paradoxe. Au premier regard, en effet, la liste des règles que nous avons retracées semble bien faire état d'un langage passéiste, frileux, protectionniste. À titre d'illustration, rappelons les quelques règles suivantes qui peuvent constituer des blocages à l'émergence d'une économie moderne : la priorité quasi exclusive donnée à la P.M.E. locale, la priorité pour ne pas dire l'exclusivité donnée à l'embauche locale, la non-débauche de la main-d'œuvre entre entreprises locales, etc. Même si toutes ces règles souffrent de nombreuses exceptions, elles font peu de place à l'étranger, à la mobilité, au brassage des qualifications, à la concurrence des compétences, autant de stimulants nécessaires à l'innovation et à l'efficacité. Si on ajoute à cela la faiblesse de la formation professionnelle, les bas salaires, etc., on ne trouve plus beaucoup d'incitatifs pour attirer un personnel qualifié, assurer des stratégies de gestion, de capitalisation ou de technologie plus avancées, stratégies permettant de réduire le travail, d'augmenter la productivité et d'accéder à des marchés mieux ciblés.

Alors, pourquoi les Beaucerons du Sud utilisent-ils encore un langage dépassé ? C'est que les règles qu'ils évoquent ont un effet positif commun : celui d'orienter ou

5. Ce qui montre, incidemment, le peu de sous-traitance entre les entreprises de cette microrégion S.G.B. On peut d'ailleurs se demander pourquoi le secteur industriel est si diversifié. Cette diversification est un atout régional. Mais elle contribue probablement à créer un climat moins concurrentiel dans les relations interentreprises locales. À noter la répartition des exportations industrielles, en 1986 : 67 % au Québec ; 14 % en Ontario ; 6 % dans l'Ouest canadien ; 6 % dans les Maritimes ; 7 % aux États-Unis.

de contraindre les pratiques des entreprises locales à servir d'abord la population de cette microrégion. On peut y voir, d'une certaine manière, la version industrielle d'une métarègle tacite «charité bien ordonnée commence par soi-même». Mais en même temps, il paraît difficile de prendre à la lettre, l'énoncé de certaines de ces règles, tellement elles reflètent une mentalité figée et repliée. Les Beaucerons du Sud parlent encore comme s'ils avaient besoin de se mettre à l'abri de la concurrence ou de se définir contre les étrangers⁶, malgré leur adhésion de principe à la constitution du pays et à la charte des droits et libertés.

Cet écart entre règles et pratiques réelles s'est trouvé explicité au moment de notre enquête, lorsque certaines des règles devinrent objet de débat collectif dans les journaux et autres médias locaux. Entre autres, celle de la «priorité de soutien à la P.M.E. locale» a été ouvertement critiquée par les deux figures qui symbolisent le plus, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le dynamisme économique de S.G.B., Marcel Dutil et Hervé Pomerleau. Après avoir admis que les P.M.E. en Beauce sont nombreuses et que plusieurs sont prospères, ils avouent :

«Malheureusement, toutes les P.M.E. sont vulnérables. Ce n'est pas avec ça qu'on peut assurer la survie à long terme d'une région. C'est de la grosse industrie qu'on a besoin et qu'on n'a pratiquement pas. Ce qui est désolant, c'est qu'on ne prend pas les moyens pour aller en chercher ni pour garder celles que nous avons déjà» (*Le Soleil*, 8 juin 1990, p. D 9).

Cette déclaration a créé des remous dans la région car la venue de grandes entreprises extérieures représente une menace pour beaucoup de P.M.E. caractérisées par des bas salaires et des syndicats maison.

Un tel débat est l'indice que certaines règles tacites deviennent pour la communauté, objets d'interrogation. Elles ne vont plus de soi, elles sont mises en question. Il en est de même du système industriel local, structuré, selon Giddens, par des règles tacites. Le système maintient son efficacité tant que ces règles sont tacites et qu'elles le demeurent comme une seconde nature (JONES et WOOD, 1984). En ce sens, le débat indique que le système ne va plus de soi, qu'il devient objet d'interrogation. Un nouveau système moins traditionnel est-il en train de s'implanter? Disons que l'actuel

6. Ce discours contraste avec notre expérience. Les membres de l'équipe de recherche ont été frappés de l'accueil et de l'ouverture de nos interlocuteurs même si tous, nous étions étrangers à la région. Évidemment, on peut interpréter cela comme un *Hawthorne effect*: un milieu de travail n'est jamais indifférent à ceux qui viennent du dehors pour s'y intéresser. Mais le *Hawthorne effect* ne suffit pas à tout expliquer. Beaucoup de témoignages que notre enquête a recueillis auprès de non-Beaucerons, ont révélé le dynamisme concurrentiel et l'ouverture à autrui des Beaucerons, du moins en affaires. De fait, la part la plus importante de leur capitalisation, de leurs ressources, de leurs matériaux, de leur équipement technique et de leurs marchés vient de l'extérieur. Bref, le discours régulateur, recueilli en entrevue, est plus traditionnel que les pratiques économiques effectives et néglige l'apport des marchés extérieurs, des donneurs d'ordre étrangers, des services externes et de la conjoncture économique et politique plus globale.

est entré dans une période de transition⁷, d'où son décalage avec un langage encore parfois traditionnel, ce qui est déjà une réponse à la question.

Quatrième mise au point: il est temps de définir l'usage du terme identité. Nous emprunterons la définition proposée par le sociologue allemand Niklas LUHMANN, ce qui permettra de dégager quelques éléments de synthèse théorique et de répondre de façon plus adéquate à la question de savoir si avec l'industrialisation l'identité beauceronne est condamnée à l'effritement? Selon Luhmann, l'identité est essentiellement un «processus de différenciation sociale». Seulement, ce processus est fort complexe, car l'identité est aussi multiple que les axes de différenciation. Nous ne retiendrons que deux de ces axes, pertinents pour S.G.B., en nous excusant à l'avance du schématisme que cela entraîne.

Un premier axe de différenciation historique et disciplinaire correspond à l'émergence des sous-systèmes juridique, culturel, économique, etc. De ce premier axe, nous retenons l'apparition de l'«économie industrielle»⁸. Cette théorie de la différenciation rejoint, au risque de nous répéter, les travaux de Polanyi: en passant du stade pré-industriel au stade de l'industrialisation, l'économie s'est graduellement affranchie des marchés domestiques ou des relations sociales précapitalistes.

Parallèlement, ou en contrepartie, un second axe d'identité / différenciation est le pouvoir (en anglais: *governance*). Le mouvement sur ce second axe pointe dans une direction tout à fait différente comme si la société ne pouvait jamais s'en remettre à la seule régulation du marché industriel. En contrepartie donc d'une économie régionale qui se libéralise et s'affranchit de ses marchés domestiques, émerge une nouvelle régulation sociale plus spécifique, moins domestique, qui cherche à se protéger contre l'économie industrielle et, mieux encore, qui cherche à l'orienter, à la coordonner. Comment? De plusieurs manières. En premier lieu, par des lois et des interventions étatiques (politiques fiscales et sociales, subventions orientées de recherche et de développement...). Mais, comme on l'a constaté à S.G.B., l'efficacité politique de ces politiques suppose que le dynamisme soit déjà bien amorcé. En second lieu, par des associations volontaires, par des conventions patronales / syndicales ou par une synergie entre donneurs d'ordre et sous-traitants... Mais il faudrait encore expliquer pourquoi certaines régions sont dynamiques alors que d'autres n'arrivent pas à démarrer! Un élément de réponse se trouve dans une troisième manière de coordonner les particularismes locaux dont, évidemment, la

7. Ce concept central de GIDDENS est celui de «structuration» au sens où il implique une dualité entre structure et action, une tension, une non-correspondance entre le langage et l'action, entre la règle et les pratiques, etc. En mettant l'accent sur les règles tacites, nous avons peut-être sous-estimé les conflits qui conduisent à leur transformation ou à leur structuration incessante, en l'occurrence, sous l'aiguillon de marchés extérieurs plus étendus.

8. À préciser que la question de l'identité / différenciation sociale n'est pas uniquement culturelle ou idéologique. Elle est une question de société et comme telle, elle a aujourd'hui une dimension économique.

coopération inter-firmes, les règles de confiance qu'on se donne etc., mieux encore, une régulation qui s'est transmise des générations antérieures et qui assure de meilleures conditions d'émergence et de développement de P.M.E. industrielles. Par exemple, comme dans le cas beauceron, BAGNASCO fait remarquer que la « campagne urbanisée », formée de propriétaires agricoles :

« a fourni au marché du travail propre aux P.M.E. industrielles, des ouvriers polyvalents, formés au sein de la famille rurale auto-suffisante et culturellement tournés vers l'autonomie et la mobilité; en outre, cette famille offrait des compensations de revenus provenant du travail salarié et une gestion intégrée des revenus supplémentaires. De ces mêmes familles rurales, sont sortis des artisans et des petits entrepreneurs. Ce milieu s'est prêté à l'expansion de la P.M.E. » (1989, p. 290-1).

Cette citation est tout à fait pertinente pour la région de S.G.B. Par contraste, STORPER et SCOTT (1990) font remarquer que les régions envahies par les grandes entreprises de propriété extérieure, avec production de masse, « gros syndicats », « gros salaires » sont peu propices à éveiller l'entrepreneuriat local et la spécialisation flexible. Cela confirme que certains particularismes locaux, en particulier la régulation socio-identitaire d'une « campagne urbanisée », ont favorisé l'entrepreneuriat, le dynamisme des P.M.E. et l'utilisation des ressources collectives. Ainsi la fondation à S.G.B. d'un Institut de mécanique (mars 1993) fournit l'espoir d'un renouvellement industriel grâce à la hausse des qualifications au sein de la main-d'œuvre régionale.

Mais revenons au second axe de l'identité. Celle-ci est multiple, comme les types de pouvoir et de territoire, que ce soit les Nations Unies, l'État-Nation, ou la région : chacun à son palier cherche à s'affirmer selon son identité propre. LUHMANN reprend un usage métaphorique de MATURANA et VARELA (1980), et considère que la « société » en tant que système, a « la particularité de reproduire de manière auto-référentielle, les éléments qui la composent et de construire ainsi sa structure par différenciation sociale avec l'environnement » (IZUZQUIZA, 1990, p. 383).

Mis à part cette position idéaliste de Luhmann, retenons de cet auteur la présence des deux axes d'identité / différenciation sociale. Tout au long de notre enquête dans la microrégion de S.G.B., nous avons constaté ce double mouvement paradoxal : d'une part, une économie industrielle qui s'affranchit d'un certain social, par exemple en dérégionalisant ses marchés, etc. ; et d'autre part, un second qui en revanche, cherche à se défendre, à s'orienter et à réinstaurer une « gouvernance », une autonomie décisionnelle, une régulation régionale⁹.

*

* *

9. Ces régulations socio-identitaires internes à la région évoluent et lui permettent parfois de s'ajuster aux contraintes provenant de la concurrence extérieure. Pour reprendre les catégories de BASSAND (1981), ces régulations couvrent trois types d'identité régionale. Il s'agit de l'identité historique et patrimoniale, de l'identité vécue, liée au quotidien, et de l'identité projective, liée à des stratégies, en l'occurrence, économiques.

Marx, Tonnies, Polanyi, Aron... ont été frappés par la rupture entre l'économie et la société lors de la révolution industrielle. Notre recherche sur le secteur industriel de la région S.G.B. a plutôt mis en évidence un paradoxe : à la fois une rupture et une absence de rupture entre l'économie et la société. Il y a eu rupture indéniable quand près de la moitié de la population de cette région a dû quitter sa terre, son pays, sa langue et sa culture paysanne pour se chercher un emploi dans les usines de textile en Nouvelle-Angleterre. Cette rupture a été le fait dominant de 1850 jusqu'à la Grande Dépression des années 1930. Quant à l'autre moitié de la population de Beauce-Sud, elle se caractérise par une absence de rupture. Car aujourd'hui, malgré sa modernisation industrielle, cette région est restée traditionnelle dans son « discours » sur la régulation sociale de l'économie. Notre méthode d'entretiens, à la recherche des règles tacites, n'a pas toujours permis de vérifier si ces règles sont effectivement appliquées. Par exemple, le pavé que lancèrent en 1990 Dutil et Pomerleau dans la mare du traditionalisme local et les vagues qu'il provoqua, témoignent de la complexité de la situation et, à tout le moins, d'un écart entre le discours traditionnel et la réalité économique. Malgré tout, et même si la zone de S.G.B. se révèle en période de transition, force est de constater qu'il n'y a pas eu rupture jusqu'ici entre la petite entreprise agricole et la P.M.E. industrielle et familiale.

Sur ce fond, il est temps de reposer la question du rapport entre l'identité locale et l'économie¹⁰. Comment les entreprises d'une région peuvent-elles tout en étant concurrentes sur les marchés mondiaux, assurer le développement de la région productrice ? Pour y répondre, nous avons fait l'hypothèse qu'en-deçà du niveau national ou supranational, certaines régions arrivent à se donner un système de pratiques tant sur le plan économique que sur celui de la gestion de la main-d'œuvre, grâce à un ensemble de règles socio-identitaires.

Premier résultat de notre monographie, l'existence d'une régulation socio-identitaire dans le secteur industriel de S.G.B., au cours de la période de 1971 à 1988, a permis de vérifier notre hypothèse. Encore importe-t-il de préciser qu'à S.G.B. les règles socio-identitaires régissant les activités économiques ne correspondent pas à une identité professionnelle. Cette microrégion au contraire est caractérisée par la très grande diversité de ses branches industrielles, de sorte que la source des règles propres à S.G.B. ne se trouve pas dans l'identité des métiers d'une même branche (ce qui fonde habituellement l'identité du district industriel) mais au-delà, dans une identité plus large, régionale et suprarégionale. L'intérêt particulier de notre enquête à S.G.B. par delà les recherches sur les « districts industriels », est de pousser plus loin l'analyse du caractère identitaire, de ses changements et de ses règles.

10. Il n'y a pas de lien nécessaire quant à ce rapport. À cet égard, il n'est pas inutile de rappeler deux points de repère. RÉRAT *et al.* (1992) mentionnent un district industriel dynamique dans la banlieue de Barcelone qui est constitué entièrement de diverses souches d'immigrés de fraîche date. Le dynamisme économique ne tient donc pas toujours à l'identité locale (identité ethnique ou simplement territoriale). Le rapport inverse ne s'impose pas davantage : la présence d'une forte régulation socio-identitaire peut être un atout mais aussi bien un obstacle au développement industriel (MAILLAT, 1981).

Le second résultat de notre monographie, peut-être le plus généralisable, est la vérification du double processus paradoxal d'identité / différenciation sociale: une sorte de dérégionalisation des marchés, par suite de la libéralisation de l'économie, en passant du stade pré-industriel au stade industriel et, en contrepartie, une régionalisation renouvelée grâce à un certain nombre de règles sociales en partie traditionnelles, en partie plus modernes. Nos observations suggèrent que chaque région est susceptible de valoriser, changer ou engendrer des règles socio-identitaires qui servent, comme ressources, à structurer un système de pratiques qui n'est pas sans incidence sur le dynamisme économique. Une prochaine recherche tentera d'évaluer l'importance de ce modèle, par comparaison, dans d'autres régions¹¹.

André BILLETTE

*Département de sociologie,
Université Laval.*

Mario CARRIER

*Département des sciences de l'administration et des sciences comptables,
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.*

BIBLIOGRAPHIE

- BARBER, Barnard, « Absolutization of the Market », dans: G. DWORKIN (dir.), *Markets and Moral*, New York, John Wiley, 15-31.
- BAGNASCO, Arnoldo, « Développement régional, société locale et économie diffuse », dans: MARUANI, et al., *La flexibilité en Italie*, Paris, Syros, 287-293.
- BASSAND, Michel, *L'identité régionale*, Saint-Saphorin, Éditions Georgi, 1981.
- BECCATINI, Giacomo, « Les districts industriels en Italie », dans: M. MARUANI, et al., *La flexibilité en Italie*, Paris, Syros, 261-270.
- BÉLANGER, France, et al., *La Beauce et les Beaucerons. Portraits d'une région, 1737-1987*, Saint-Joseph-de-Beauce, Société du patrimoine des Beaucerons.
- BENOÎT-GUILBOT, Odile, « Les acteurs locaux du développement économique local. Y a-t-il un effet localité? », *Sociologie du travail*, 4: 453-459.

11. Le colloque international de Grenoble, mentionné à la note 1, a permis de constater des recoupements avec d'autres expériences de développement local, mais trop diversifiées pour être confondues avec celle du « district industriel ». Il s'agit en particulier de la région de Roanne et du Choletais (RÉRAT et al., 1992) et du sud-ouest des Flandres (MUSYCK, 1992). Par contre, SCOTT (1987) caractérise la sous-traitance en Amérique du Nord comme territorialement éclatée.

- BILLETTE, André, Mario Carrier et Jean Saglio, *Structuration sociale d'un système industriel P.M.E. : le cas de la région de Saint-Georges-de-Beauce*, Québec, Département de sociologie, Université Laval. (Rapport de recherche.)
- BONNEAU, Micheline et Hugues DIONNE, *Développement régional et autonomie locale*, Rimouski, 1987 Université du Québec à Rimouski.
- CÔTÉ, Marcel, *By Way of Advice. Growth Strategies for the Market Driven World*, Oakville, Mosaic Press, 1992.
- FAVEREAU, Olivier, «La formalisation du rôle des conventions dans l'allocation des ressources», dans R. SALARIS, et al. (dirs), *Le travail, marché, règles, conventions*, Paris, INSEE-Economica, 249-267.
- GIDDENS, Anthony, *La constitution de la société. Éléments de la théorie de la structuration*, Paris, PUF, 1987.
- GRANOVETTER, Mark, «The Problem of Embeddedness», *American Journal of Sociology*, 91, 3: 481 ss. 1985.
- JACOBS, Jane, *Cities and the Wealth of Nations, Principles of Economic Life*, New York, Vintage (traduit en français, Boréal, 1992).
- LAVERTUE, Robert, *Régions, classes sociales et industries : la question beauceronne*, Québec, 1985 Département de géographie, Université Laval.
- LIPIETZ, Alain, «Le local et le global» dans *Industrie et territoire*, Colloque international de Grenoble, 1992 Université Pierre-Mendès-France. (Communication photocopiée de l'IREPD, 25 p.)
- LUHMANN, Niklas, *The Differentiation of Society*, New York, Columbia University Press, 1982.
- LUHMANN, Niklas, «Dossier Luhmann», *Cahiers internationaux de sociologie*, LXXXIX: 376-398. 1990.
- MAILLAT, Denis, «Frein aux stimulants du développement», dans: M. BASSAND, *L'identité régionale*, 1981 Saint-Saphorin, Éditions Georgi, 61-66.
- MARSHALL, Alfred, *Industry and Trade*, Londres, Macmillan, 1919.
- MARUANI, Margaret, et al., *La flexibilité en Italie*, Paris, Syros, 1989.
- MATURANA, Humberto R. et Francisco VARELA, *Autopoiesis and Cognition*, London, Reidd, 1980.
- MENDELS, Franklin, «Des industries rurales à la protoindustrialisation, historique d'un changement de perspective», *Annales ESC*, 39, 5: 977-1008. 1984.
- MUSYCK, Bernard, «The Characteristics of Autonomous Industrial Action in South-West Flanders» dans 1992 *Industrie et territoire*, Colloque international de Grenoble, Université Pierre-Mendès-France. (Communication photocopiée de l'IREPD, 27 p.)
- PIORE, Michael J. et Charles F. SABEL, *Les chemins de la prospérité*, Paris, Hachette, 1989.
- PAGEON, Claude, *L'identité territoriale : la dualité rurale-urbaine dans la municipalité régionale de 1990 comté Les Basques*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski. (Cahier du GRIDEQ, 8)
- POLANYI, Karl et C. ARENSBERG, et al., *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, 1975 Paris, Larousse.

- POLANYI, Karl, *La grande transformation*, Paris, Gallimard. (Bibliothèque des sciences humaines, 1983 traduit du texte anglais de 1944.)
- PROVOST, Honorius, *La vallée de la Chaudière, géographie et histoire*, Québec, Éditions de la Nouvelle-Beauce, 1970.
- Revue économique, *L'économie des conventions*, n° 2.
1989
- RÉRAT, Françoise, *et al.*, «Les P.M.E. face au local...», dans *Industrie et territoire*, Colloque international de Grenoble, Université Pierre-Mendès-France. (Communication polycopiée.)
1992
- REYNAUD, J.-D., *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin.
1989
- ROY, André, *Accumulation du capital et bourgeoisie industrielle à Saint-Georges-de-Beauce*, Québec, 1983 Université Laval. (Thèse de maîtrise au département d'anthropologie.)
- SAGLIO, Jean et Marie-Françoise RAVEYRE, «Les systèmes industriels localisés», *Sociologie du travail*, 1984 2: 157-176.
- SCOTT, A.J., «Industrial Organization and Location: Division of Labor the Firm and Spatial Process», 1987 *Economic Geography*, 67: 215-231.
- SEGRESTIN, Denis, *La sociologie de l'entreprise*, Paris, Armand Colin.
1992
- SWEDBERG, Richard, «Economic Sociology: Past and Present», *Current Sociology*, 35, 1, Sage 1990 Publications, printemps 1987. (Traduction partielle dans MAUSS, 9: 33-70.)
- WHITE HARRISON, C., «Production Markets as Induced Role Structures», dans: S. LEINHARDT (dir.), 1981 *Sociological Methodology 1981*, San Francisco, Jossey-Bass, 1-59.
- POLANYI, Karl, *La grande transformation*, Paris, Gallimard. (Bibliothèque des sciences humaines, traduit du texte anglais de 1944.)
- PROVOST, Honorius, *La vallée de la Chaudière, géographie et histoire*, Québec, Éditions de la Nouvelle-Beauce, 1970.
- Revue économique, *L'économie des conventions*, n° 2.
1989
- RÉRAT, Françoise *et al.*, «Les P.M.E. face au local...», dans *Industrie et territoire*, Colloque international de Grenoble, Université Pierre-Mendès-France. (Communication polycopiée.)
1992
- REYNAUD, J.-D., *Les règles du jeu. L'action collective et la régulation sociale*, Paris, Armand Colin.
1989
- ROY, André, *Accumulation du capital et bourgeoisie industrielle à Saint-Georges-de-Beauce*, Québec, 1983 Université Laval. (Thèse de maîtrise au département d'anthropologie.)
- SAGLIO, Jean et Marie-Françoise RAVEYRE, «Les systèmes industriels localisés», *Sociologie du travail*, 1984 2: 157-176.
- SCOTT, A.J., «Industrial Organization and Location: Division of Labor the Firm and Spatial Process», 1987 *Economic Geographic*, 67: 215-231.
- SEGRESTIN, Denis, *La sociologie de l'entreprise*, Paris, Armand Colin.
1992
- SWEDBERG, Richard, «Economic Sociology: Past and Present», *Current Sociology*, 35, 1, Sage 1990 Publications, printemps 1987. (Traduction partielle dans MAUSS, 9: 33-70.)
- WHITE HARRISON, C., «Production Markets as Induced Role Structures», dans: C. LEINHARDT (dir.), 1981 *Sociological Methodology 1981*, San Francisco, Jossey-Bass, 1-59.